



# ESPACIO, TIEMPO Y FORMA

AÑO 2015  
ISSN 1130-1082  
E-ISSN 2340-1370

# 28

SERIE II HISTORIA ANTIGUA  
REVISTA DE LA FACULTAD DE GEOGRAFÍA E HISTORIA

UNED





# ESPACIO, TIEMPO Y FORMA

AÑO 2015  
ISSN 1130-1082  
E-ISSN 2340-1370

# 28

SERIE II HISTORIA ANTIGUA  
REVISTA DE LA FACULTAD DE GEOGRAFÍA E HISTORIA

<http://dx.doi.org/10.5944/etfi.28.2015>



UNIVERSIDAD NACIONAL DE EDUCACIÓN A DISTANCIA

La revista *Espacio, Tiempo y Forma* (siglas recomendadas: ETF), de la Facultad de Geografía e Historia de la UNED, que inició su publicación el año 1988, está organizada de la siguiente forma:

- SERIE I — Prehistoria y Arqueología
- SERIE II — Historia Antigua
- SERIE III — Historia Medieval
- SERIE IV — Historia Moderna
- SERIE V — Historia Contemporánea
- SERIE VI — Geografía
- SERIE VII — Historia del Arte

Excepcionalmente, algunos volúmenes del año 1988 atienden a la siguiente numeración:

- N.º 1 — Historia Contemporánea
- N.º 2 — Historia del Arte
- N.º 3 — Geografía
- N.º 4 — Historia Moderna

ETF no se solidariza necesariamente con las opiniones expresadas por los autores.

*Espacio, Tiempo y Forma*, Serie II está registrada e indexada, entre otros, por los siguientes Repertorios Bibliográficos y Bases de Datos: DICE, ISOC (CINDOC), RESH, IN-RECH, Dialnet, e-spacio, UNED, CIRC, MIAR, FRANCIS, PIO, ULRICH'S, SUDOC, 2DB, ERIH (ESF).

UNIVERSIDAD NACIONAL DE EDUCACIÓN A DISTANCIA  
Madrid, 2015

SERIE II · HISTORIA ANTIGUA N.º 28, 2015

ISSN 1130-1082 · E-ISSN 2340-1370

DEPÓSITO LEGAL  
M-21.037-1988

URL  
ETF II · HISTORIA ANTIGUA · <http://revistas.uned.es/index.php/ETFII>

COMPOSICIÓN  
Carmen Chincoa · <http://www.laurisilva.net/cch>

Impreso en España · Printed in Spain



Esta obra está bajo una licencia Creative Commons  
Reconocimiento-NoComercial 4.0 Internacional.

# CONUETERANUS, -I, ET LES SOLIDARITÉS MILITAIRES

## CONUETERANUS, -I, AND MILITARY INTERDEPENDENCES

Yann Le Bohec<sup>1</sup>

Recibido: 01/03/2015 · Aceptado: 19/04/2015

DOI: <http://dx.doi.org/10.5944/etfii.28.2015.16307>

### Résumé

Le préfixe *con-* est la contraction de la préposition *cum*, et il se retrouve dans plusieurs termes du vocabulaire militaire latin, comme *contirones*, *contubernales*, *commanipulares* et, le plus connu, *commilitones*. Il exprime la solidarité entre les hommes à différents stades de leur carrière militaire. Les *conueterani* sont présents dans neuf inscriptions et deux textes de lois. Ce mot désigne «les compagnons dans le vétéranat».

### Abstract

*Con-* as a prefix is a contraction of the preposition *cum*, and we can find it in some words used in military matters, especially *contirones*, *contubernales*, *commanipulares*, and *commilitones*, this last being the most frequent. It proves that strong interdependences existed between soldiers, in every moment of their military life and career. *Conueterani* are known by nine inscriptions and two texts of law. It means: «companions and veterans».

### Mots clés

*Code Justinien; Code Théodosien; contirones, contubernales; commanipulares; commilitones; inscriptions; solidarités.*

### Keywords

*Contirones; contubernales; commanipulares; commilitones; inscriptions; interdependences; Justinian Code; Theodosian Code.*

---

1. Université Paris-Sorbonne. Correo electrónico: [yann.le\\_bohec@paris-sorbonne.fr](mailto:yann.le_bohec@paris-sorbonne.fr); [yann.lebohec@wanadoo.fr](mailto:yann.lebohec@wanadoo.fr).

**LE MOT CONUETERANUS, -I**, récemment commenté par M. Christol<sup>2</sup>, reste cependant peu connu, bien qu'il ait été employé à plusieurs reprises dans les sources. Curieusement, il n'a jamais été étudié, sans doute parce que les modernes pensent qu'il ne présente aucune difficulté d'interprétation. Pourtant il recouvre des réalités plus complexes qu'il n'y paraît, et il n'a pas été bien expliqué, bien que le *Thesaurus* lui ait consacré une notice qui renvoie à six inscriptions, dont une fausse référence<sup>3</sup>; en réalité, on peut compter neuf inscriptions, auxquelles s'ajoutent deux passages de codes de lois, cités dans le *Code Justinien* pour les années 239 et 320 (le second est repris du *Code Théodosien*<sup>4</sup>).

Pour bien comprendre ce qu'étaient les *conueterani*, il faut commencer par élargir le débat. En effet, on sait que le langage militaire des Romains a utilisé plusieurs mots qui utilisaient le préfixe *com-*, «avec», qui exprime une idée de communauté, de solidarité; il s'agit de *contirones*, *contubernales*, *commanipulares*, et du plus connu, *commilitones*. Ces termes ont été étudiés récemment mais dans un ouvrage écrit en polonais, qui ne donne qu'un résumé en anglais; on y trouve aussi une grosse bibliographie et des textes<sup>5</sup>.

Les *tirones* étaient les jeunes recrues, «les conscrits», «les bleus». Le mot *contiro* peut être synonyme de *sodalis*, «compagnon», «camarade»<sup>6</sup>, ou bien, dans un deuxième sens, plus étroit, «membre d'un collège» ou d'une «corporation»<sup>7</sup>. On le voit utilisé dans une antithèse avec *conueteranus* dans une inscription<sup>8</sup>, transformé par un diminutif dans une autre où a été mentionné un *contirunculus*<sup>9</sup>.

Une fois devenu *miles*, «soldat», le jeune homme se trouvait engagé dans de nouvelles fraternités. En tant que *contubernalis*, «camarade de chambrée» au camp, ou «camarade de tente» en expédition, il était lié moralement à ceux qui vivaient ainsi dans sa proximité<sup>10</sup>. Le mot *contubernalis* a deux sens, l'un civil<sup>11</sup> et l'autre militaire; en effet, il peut s'appliquer aux esclaves comme aux soldats, qui vivent en communauté les uns et les autres. On trouve une forme voisine, *contubernarius*, et des mots appartenant à la même famille, *contubernalitas*, «proximité», «intimité», et

2. CHRISTOL, Michel: «Une fondation funéraire à Lambèse: collègue ou curie ?» *Aouras*, 7, 2012, p. 207-219, avec une bibliographie parcimonieuse et passablement ancienne; sur les *conueterani*, p. 215 et n. 19.

3. *Thll*, 4, 1906, col. 870: *CIL*, VI, 3884 (référence fautive); *CIL*, III, 1172 (Alba Iulia); 7500 (Troesmis); *CIL*, III, 11189 (Carnuntum, où ils forment un collège); *CIL*, XIII, 1837 = *ILS*, 2312 (Lugudunum). *CJ*, V, 65, 2; XII, 46, 1 = *CTh*, VII, 20, 2 (et pas VII, 20, 7, comme on l'a écrit par erreur). CHAUSA SÁEZ, Antonio: *Veteranos en el África romana*, 1997, Barcelone, p. 62 et 115 (à propos de *CIL*, VIII, 32228); PEREA YÉBENES, Sabino, *Collegia militaria*, 1999 (Madrid), p. 465-466; MAGIONCALDA A. et HEBBLEWHITE M. K., cités ci-dessous.

4. MAGIONCALDA, Andreina: «Le fonti giuridiche dell'esercito romano» *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier*, 2004, Lyon, p. 76; HEBBLEWHITE, Mark Kenneth: *Loyalty, the Emperor and the Roman Army, AD 235-395*, 2014, Macquarie University, p. 58 et 194: «A group of veterans».

5. LUC, Ireneusz Adam: *Boni et mali milites Romani, Relacje między żołnierzami wojsk rzymskich w okresie Cesarstwa*, 2010 (Cracovie), 452 p., avec résumé en anglais p. 444-452 (cité dans *AE*, 2010, 75). L'auteur commente en outre *fratres*, *amici* et *familia*. Nous avons eu la chance de recevoir cet ouvrage grâce à Mme Danuta Okon, que nous remercions chaleureusement.

6. Aug, *Serm*, 216, 2.

7. *Thll*, 4, 1906, col. 735. *CIL*, VI, 2269, 2669, 2674 et 2676; XIII, 6860; *AE*, 1990, 854; 1993, 309. Luc I. A., ouvr. cité, p. 78-107 (*tirones*); Wolff C., dans *Encyclopedia of the Roman Army*, 2015 (Malden-Oxford), p. 809, col. de droite.

8. *CIL*, III, 1172.

9. *CIL*, III, 8124, et p. 2328.

10. *Thll*, 4, 1906, col. 789-791. Luc I. A., ouvr. cité, p. 108-135 (*contubernium*).

11. Paul, *Dig*, I, 16.

«camaraderie», ainsi que *contubernium*, «tente», «chambrée», et aussi «camaraderie». Dans un passage important et souvent négligé, Tite-Live rappelle que la tente du soldat est sa maison, là où sont aussi ses Pénates, c'est-à-dire ses dieux domestiques, et ceux qui protègent ses collègues<sup>12</sup>; il faut entendre que l'historien latin veut parler d'une deuxième maison, provisoire, car évidemment il garde toujours sa demeure permanente, familiale. J. Harmand, par ailleurs, a analysé un emploi particulier du mot *contubernium* qui, à l'époque républicaine tardive, désignait les officiers supérieurs<sup>13</sup>.

*Contubernalis* la nuit, le soldat devenait *commanipularis* le jour, quand il pratiquait l'exercice et quand il participait à des combats<sup>14</sup>. Il appartenait à un manipule, regroupement de deux centuries et on voit qu'à l'origine le manipule était la vraie unité tactique, la cohorte n'ayant reçu cette fonction que plus tardivement. Il ne faudrait pourtant pas en déduire, comme on le fait souvent, que la centurie n'aurait pas eu de fonction tactique et aurait relevé du domaine de l'administration. Ce serait mal connaître l'armée romaine qui était faite non pas comme une institution ordinaire mais comme une force de combat. Simplement, la centurie regroupait des effectifs trop faibles et elle ne pouvait pas agir seule; elle était toujours accompagnée d'une autre centurie au sein d'un manipule. Le mot *commanipularis* peut se rencontrer lui aussi sous deux formes voisines, *commanipulus* et *commanipularius*. Il est très proche de *commilito*, le dernier des quatre termes mentionnés plus haut.

Le *commilito* était «le compagnon d'armes». Ce terme était très employé au point qu'il a été utilisé dans un sens civil et métaphorique, aussi bien dans la littérature classique que dans les écrits des chrétiens<sup>15</sup>. Dans ce cas, les *commilitones* étaient considérés comme formant un groupe d'humains, hommes et éventuellement femmes, qui partageaient un destin commun et guerrier. Dans un contexte militaire, il devenait synonyme de *commanipularis* et de *contubernalis*. Il désignait tous les soldats qui partageaient le service et les combats<sup>16</sup>. Les sépultures étaient assurées normalement par la famille, une famille illégitime puisque le droit de mariage était refusé aux militaires; mais ceux qui étaient la concubine et les bâtards au regard du droit romain devenaient épouse, fils et filles dans la vie quotidienne. Parfois, l'épithète était gravée à la demande d'un *commilito*<sup>17</sup>. On a parfois écrit que cette situation permettait d'identifier des couples homosexuels<sup>18</sup>. Nous ne le croyons pas: à la différence d'autres auteurs, nous pensons que l'homosexualité n'entrait pas dans la catégorie des pratiques dont les anciens Romains se vantaient. De toute façon, la tradition du célibat a toujours existé au sein des communautés militaires,

12. Tite-Live, XLIV, 39, 5.

13. HARMAND, Jacques: *L'armée et le soldat à Rome à l'époque républicaine*, 1967 (Paris), p. 383-386.

14. *Thll*, 3, 1906, col. 1821. Luc I. A., ouvr. cité, p. 136-164.

15. *Thll*, 3, 1906, col. 1882, l. 67-82. TODISCO, Elisabetta: *I veterani in Italia in età imperiale*, *Documenti e studi*, 22, 1999, Bari, p. 213; Luc I. A., ouvr. cité, p. 165-216.

16. *Thll*, 3, 1906, col. 1882-1885.

17. Afrique: LE БОНЕС, Yann: *La Troisième Légion Auguste*, 1989 (Paris), p. 70-71 (vingt-et-un cas recensés).

18. Sur cette question, voir l'excellent livre de PHANG, Sara: *The Marriage of Roman soldiers (13 BC – AD 235)*, 2001, Leiden, p. 262-295, qui voit peut-être plus d'homosexuels qu'il n'y en avait.

où quelques hommes ne veulent pas trop s'attacher parce qu'ils risquent à tout moment de partir ou de mourir.

Quoi qu'il en soit, ce mot de *commilito* a fini par entrer dans le jeu politique. César et plusieurs empereurs l'ont utilisé par flagornerie à l'égard des soldats et Suétone, chevalier attaché à l'idéologie dominante, sénatoriale, loua Auguste d'avoir rompu avec la pratique de son père adoptif: «Après les guerres civiles, que ce soit dans des assemblées ou dans des édits, il n'appelait jamais les soldats compagnons d'armes (*commilitones*) mais soldats (*milites*)»<sup>19</sup>. En outre, il interdit cette familiarité aux membres de sa famille, car il la trouvait trop flatteuse, nuisible pour la discipline militaire et incompatible avec la majesté qui devait être attachée à sa personne et aux siens.

Au total, il apparaît que le vocabulaire exprimait une solidarité entre soldats, à différents stades de leur carrière et dans divers contextes. Et il est facile de comprendre que les cadres encourageaient ce sentiment bien utile sur les champs de bataille, d'autant que l'expérience montre que le combat et ses difficultés peuvent provoquer des accès d'un féroce égoïsme.

Il est donc raisonnable de penser que le mot de *conueteranus*, *-i*, traduisait un rapprochement à la fois réel et souhaité<sup>20</sup>; entre qui, là est la question.

Sous le Principat, on appelait vétéran un homme qui avait été dégagé de ses obligations militaires et qui était devenu un civil<sup>21</sup>. Étant donnée la durée du service, qui retenait les soldats jusqu'à environ quarante-cinq ans dans les légions, davantage chez les auxiliaires et les marins, il n'était pas envisageable de les rappeler sauf dans des circonstances très exceptionnelles.

Au moment de sa libération, le soldat obtenait la citoyenneté romaine s'il ne l'avait pas obtenue auparavant<sup>22</sup>, il recevait le droit de rédiger un testament garanti par l'État, il pouvait contracter un mariage légitime avec celle qui n'avait été jusque là que sa concubine et, dans le même temps, il reconnaissait ses enfants. Les prétoriens, les *urbaniciani*, les *equites singulares Augusti*, les auxiliaires et les marins pouvaient obtenir des «diplômes militaires», plaques de bronze portant une copie certifiée conforme devant témoins d'un texte de loi qui libérait le soldat et lui garantissait des privilèges<sup>23</sup>. Ils font connaître des armées provinciales, des unités, des soldats

19. Suétone, *Aug*, XXV, 1.

20. La bibliographie sur les vétérans est infinie; nous ne donnons ici que les titres qui paraissent les plus importants.

21. MANN, J. C., *Legionary recruitment and veteran settlement during the Principate*, *Institute of Archaeology, Occasional Publications*, 7, 1983, Londres, 184 p.; WESCH-KLEIN, Gabriele: *Soziale Aspekte des römischen Heerwesens in der Kaiserzeit*, 1995, Stuttgart, p. 179-200, surtout p. 191-200. En dernier lieu: SÄNGER, Patrick: *Veteranen unter den Severern und frühen Soldatenkaisern*, Coll. *Habes*, 48, 2011, Stuttgart, 413 p.; ADAMS C., dans *The Oxford Handbook of Warfare in the Classical World*, édit. CAMPBELL, Brian et TRITLE, Lawrence. A., 2013, Oxford, p. 262 et 265-266, et dans *The Cambridge History of Greek and Roman Warfare*, édit. SABIN, Philip; VAN WEES, Hans et WHITBY, Michael - 2007 -, *History*, 2, *Rome, from the Late Republic to the Late Empire*, 2007, Cambridge, p. 211-232; CORBIER, Mireille: *Veterans: Principate*, dans *The Encyclopedia of the Roman Army*, 2015, p. 1063-1064. Voir aussi TODISCO, Elisabetta: citée ci-dessus.

22. WESCH-KLEIN, Gabriele: dans *A Companion to the Roman Army*, édit. ERDKAMP, Paul, Oxford, 2007, p. 439-443.

23. VENDRAND-VOYER, Jacqueline: *Normes civiles et métier militaire à Rome sous le Principat*, 1983, Clermont-Ferrand, p. 211-311; CHAUSA SÁEZ, Antonio: *Veteranos en el Africa romana*, 1997, Barcelone, p. 27-28; WESCH-KLEIN, Gabriele: dans *A Companion to the Roman Army*, 2007, p. 443-444.

et leurs familles. Ils ont donc été très étudiés, par W. Eck notamment, seul ou avec A. Pangerl<sup>24</sup>, par d'autres auteurs également<sup>25</sup>. La coutume privait les légionnaires de ces documents; sans doute n'en avaient-ils pas besoin, étant bien connus de leur entourage<sup>26</sup>.

Les spécialistes d'histoire sociale se sont souvent interrogés sur le rôle des vétérans. Ils ont constaté qu'ils participaient activement à la vie urbaine. Ils contribuaient parfois à la naissance de cités et plus souvent à leur développement<sup>27</sup>. Ils pouvaient se constituer en collèges<sup>28</sup> et, s'ils occupaient une curie, fraction du corps civique appelé *populus*<sup>29</sup>, ils entraient rarement dans la curie municipale, le conseil des anciens, parce que leur niveau de fortune était insuffisant<sup>30</sup>. Le cas de Lambèse, ville et camp de Numidie, a été étudié<sup>31</sup>. L'auteur n'a relevé que dix-neuf anciens militaires (à peine 7 %) parmi les personnages qui ont participé à la gestion de la cité, le plus souvent sous la forme du flaminat perpétuel et non d'un *cursus* complet, sans doute pour éviter d'excessives dépenses. Ils ne paraissent donc pas avoir joué un grand rôle dans la vie de la cité, où les grandes constructions étaient faites par les notables sous l'autorité du légat et au nom de l'empereur.

Les agglomérations militaires connaissaient des évolutions différentes. Dans le cas de Lambèse, on sait qu'une bourgade civile est née près du camp, qu'elle est

24. Titres les plus importants (liste non exhaustive): Eck, Werner et Pangerl Andreas: «Diplome für das Heer in Dakien», *ZPE*, 176, 2011, p. 221-233, «Drei Konstitutionen im Jahr 123 für Truppen von Dacia Porolissensis unter dem Präsidialprokurator Livius Gratus», *ZPE*, 176, 2011, p. 234-242, «Ein Konstitution für die Truppen von Dacia superior aus dem Jahr 142 mit der Sonderformel für Kinder von Auxiliaren», *ZPE*, 181, 2012, p. 173-182; «Eine Konstitution für die Truppen von Syria Palaestina», *ZPE*, 157, 2006, p. 185, «Neue Diplome für die pannonischen Provinzen», Tyche, 25, 2010, p. 23-37, «Vater, Mutter, Schwestern, Brüder, ...», *ZPE*, 165, 2008, p. 213-219, et 166, 2008, p. 276-284, «Syria unter Domitian und Hadrian: Neue Diplome für die Auxiliartruppen der Provinz», *Chiron*, 36, 2006, p. 205-247 et «Zwei neue Diplome für die Provinz Syria aus domitianischer und hadrianischer Zeit», *ZPE*, 183, 2012, p. 234-240; Eck, Werner «A Second Constitution for the Auxiliary Troops in Judaea in 86 AD», *SCI*, 29, 2010, p. 21-31, «Eine Konstitution für das Heer von Germania superior mit der praeterea-Formel zum Bürgerrecht der Soldatenkinder aus dem Jahr 142», *ZPE*, 183, 2012, p. 241-244 et «Septimius Severus und die Soldaten. Das Problem der Soldatenehe und eines neues Auxiliardiplom», *Festschrift für Helmuth Schneider: in omni historia curiosus. Studien zur Geschichte von der Antike bis zur Neuzeit*, édit. Onken, Björn et Rohde, Dorothea, 2011, Wiesbaden, p. 63-77; *Heer und Integrationspolitik. Die römischen Militardiplome als historische Quelle*, édit. Eck, Werner et Wolff, Harmut Passauer historische Forschungen, 2, 1986 (Cologne-Vienne), 615 p.

25. LINK, Stephan: *Konzepte der Privilegierung römischer Veteranen*, Heidelberg althist. Beitr. und epigr. Studien, 9, 1989 (Stuttgart), VI-168 p. Voir MANN, PHANG et SÄNGER, cités.

26. ABSIL, Michel et LE BOHEC, Yann: «La libération des soldats romains sous le Haut-Empire» *Latomus*, 44, 1985, p. 855-870; Eck W., «Ehrevoll entlassen». Eine *Tabula honestae missionis* für einen Bonner Veteranen aus dem Jahr 230 n. Chr., *RhLMB*, 1999, 1, p. 12-17.

27. CHAUSA SÁEZ, Antonio: *Veteranos*, 1997, p. 31-56; TODISCO, Elisabetta: *I veterani in Italia in età imperiale*, 1999, p. 206-213 et 214-216; Alföldy G., *Römische Sozialgeschichte*, 2011, Stuttgart, p. 135.

28. CHAUSA SÁEZ, Antonio: *Veteranos*, 1997, p. 62-63; PEREA YÉBENES, Sabino: *Collegia militaria*, 1999, p. 455-476. Voir aussi RICCI, Cecilia: *Soldati e veterani nella vita cittadina dell'Italia imperiale*, 2010, Rome, p. 39 (à notre avis, les curies de vétérans n'étaient pas assimilables à des collèges).

29. CHAUSA SÁEZ, Antonio: *Veteranos*, 1997, p. 62-63.

30. ALFÖLDY, Géza: *Römische Sozialgeschichte*, 2011, p. 142, 172 et 204. Le rang social peut être précisé à partir de l'onomastique: TODISCO, Elisabetta, *I veterani in Italia in età imperiale*, 1999, p. 199-206.

31. DUPUIS, Xavier: «La participation des vétérans à la vie municipale en Numidie méridionale aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles» *Histoire et archéologie de l'Afrique du Nord, Actes du IV<sup>e</sup> Colloque international réuni dans le cadre du 113<sup>e</sup> congrès national des Sociétés savantes (Strasbourg, 5-9 avril 1988)*, 2, *L'armée et les affaires militaires*, 1991, p. 343-354; RICCI, Cecilia: *Soldati e veterani nella vita cittadina dell'Italia imperiale*, 2010, p. 38; voir TODISCO, Elisabetta: citée. Dans le même sens: WESCH-KLEIN, Gabriele, dans *A Companion to the Roman Army*, 2007, p. 444-446. On relève une exception, en Orient: SARTRE-Fauriat, Annie: «Les soldats: une élite sociale en Syrie à l'époque romaine ?» *Acta universitatis Wratislaviensis*, n° 2857, *Antiquitas*, 28, 2005, p. 117-132.

devenue *uicus*, puis municipale et enfin colonie<sup>32</sup>. Elles n'atteignaient pas toujours ce sommet, beaucoup restant au stade de *uicus*<sup>33</sup>.

Les vétérans assuraient leur subsistance avec des biens fonciers<sup>34</sup>. Une inscription de Lambèse a été commentée et elle montre qu'ils devenaient *possessores*, c'est-à-dire qu'ils étaient installés sur des domaines impériaux, sans être pleinement propriétaires, puisqu'ils avaient seulement l'usufruit des terres qu'ils exploitaient<sup>35</sup>. Il est évident qu'ils ne pouvaient pas atteindre une bien grande prospérité avec leur «retraite» (les modernes donnent ce nom à une somme d'argent qui était versée en une fois, au moment de la libération)<sup>36</sup>.

Agents de diffusion de la romanité, — mot que nous préférons à «romanisation»<sup>37</sup>—, ils étaient surreprésentés dans les zones frontalières<sup>38</sup>. En effet, alors que quelques-uns retournaient dans leur patrie d'origine à la libération, la majorité préférerait rester dans la ville de garnison ou près d'elle: sans doute pour des raisons d'habitudes, et parce qu'en vingt-cinq ou trente ans de service les liens s'étaient distendus avec les parents et ascendants au profit de la famille conjugale.

Après les *ueterani*, les *conueterani*. Le dossier qui leur est consacré s'ouvre sur neuf inscriptions et se ferme sur deux textes extraits de codes de lois. Nous présentons les premières dans leur ordre traditionnel, géographique, et les autres suivant la chronologie.

1) *CIL*, VI, 3465 (Rome)<sup>39</sup>: LQS[...]ISVLCIOI[...] | nep(os), et Fla(uius) Apolloni[us], | lib(ertus), et Fla(uius) Seuerian[us], | conueteranus, et [...] | Vlpia Homonia, he[redes], | b(ene) m(erenti) f(aciendum) c(urauerunt).

Le texte date sans doute de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle (on y trouve les gentilices Flavius et Vlpus). Il est difficile de dire dans quelle unité a servi le défunt, peut-être dans le prétoire (voir le personnage mentionné dans le texte suivant). Quoi qu'il en soit, le mot *conueteranus*, dans ce cas, désigne un personnage qui est

32. D'ESCURAC-DOISY, Henriette: «Lambèse et les vétérans de la *legio III Augusta*», *Mél. A. Grenier, Latomus*, 58, 1962, p. 571-583, surtout p. 578; DUPUIS cité; CHAUSA SÁEZ, Antonio: *Veteranos*, 1997, p. 45-46; CHERRY D., *Frontier and society in Roman North Africa*, 1998 (Oxford), p. 122; GROSLAMBERT A., *Lambèse*, 2009 (Paris), p. 46-52; LE BOHEC, Yann: L'agglomération civile de Lambèse (Numidie) avec un appendice sur les nécropoles, *Città e territorio. La Liguria e il mondo antico*, édit. ANGELI BERTINELLI, Maria Gabriela et DONATI, Angela: 2010 (Rome), p. 179-181.

33. SOMMER, C. Sebastian: «Civilian Settlements», *The Encyclopedia of the Roman Army*, 2015, p. 219-237.

34. TODISCO, Elisabetta: *I veterani in Italia in età imperiale*, 1999, p. 216-223; ALFÖLDY, Géza: *Römische Sozialgeschichte*, 2011, p. 193.

35. D'ESCURAC-DOISY, Henriette, citée, p. 571-583, surtout p. 575 pour cet aspect; RICCI, Cecilia: *Soldati e veterani nella vita cittadina dell'Italia imperiale*, 2010, p. 36.

36. MANN J. C., cité, p. 17-21; LE BOHEC, Yann: «La solde des soldats de l'armée romaine sous le Principat», *A guerra, Revista de História das Ideias*, 30, 2009, p. 46-48; CHRISANTHOS, Stephan G., dans *The Oxford Handbook of Warfare in the Classical World*, 2013, p. 325.

37. LE BOHEC, Yann: «Romanisation ou romanité au temps du Principat: question de méthodologie» *RÉL*, 86, 2008, p. 127-138. Voir D'ESCURAC-DOISY, Henriette, citée, p. 576.

38. CHERRY, David: *Frontier and society*, 1998, p. 97-99; WESCH-KLEIN, Gabriele, dans *A Companion to the Roman Army*, 2007, p. 446.

39. Les vétérans qui ont vécu à Rome n'ont pas encore été étudiés, à la différence de ceux qui sont attestés en Italie ou qui viennent d'Italie: TODISCO, Elisabetta: *I veterani in Italia in età imperiale*, 1999, Bari, 319 p., et *I veterani italici nelle province: l'integrazione sociale, Les légions de Rome sous le Haut-Empire*, 2000, p. 663-673; RICCI, Cecilia: *Soldati e veterani nella vita cittadina dell'Italia imperiale*, 2010, 145 p.

vétéran en même temps que le défunt, qui a servi dans le même lieu et probablement dans la même unité; il est en outre un de ses héritiers. Il n'est pas illégitime de penser que le préfixe *con-* insiste sur la proximité, l'amitié et la solidarité entre les deux hommes.

2) *CIL*, VI, 3484 (Rome): D(iis) M(anibus). | C. Valerius | Valerianus, | uet(eranus) Aug(usti) n(ostri), | C(aio) Licinio Heme|rito [sic], conuet(erano) | suo e[t fr]at(ri) | bene [m(erenti)] f(ecit).

Il convient d'assigner ce texte plutôt à la première moitié du II<sup>e</sup> siècle (D M et *tria nomina*). Le défunt servait dans le prétoire ou peut-être dans un autre corps italien; c'est ce qu'indique le titre *ueteranus Augusti*<sup>40</sup>. Le mot *conueteranus* a dans cette inscription le même sens que dans le texte n° 1. Ici, *frater* signifie «frère d'armes» (ils ne portent pas le même gentilice).

3) *CIL*, III, 11189 = *CSIR*, 503 (Bad Deutsch-Altenburg, Carnuntum):

Pro salute dd(ominorum) nn(ostrorum) Imp(eratorum) | [[...]] | [[...]] | [[...]] | [[...]]  
Augg(ustorum) to|tiusque domus diui|nae, in honorem col[[l(egii)] | conueter(anorum).  
L. Cass(ius) Flore|ntinus, uet(eranus) leg(ionis) XIII Gem(inae) | [[M[aximini]anae]], ex  
c(ustode) a(rmorum), | mag(ister) coll(egii) s(upra) s(cripti), deuotu[s] | numini maies{s}  
tati(que eorum).

Date: 235-238 (Maximin le Thrace). Le mot *conueterani* désigne tous les vétérans qui vivent sur le même site<sup>41</sup>, en même temps, et qui ont servi dans la même légion.

Ces *conueterani* forment un collège qui ne diffère en rien d'un collège de *ueterani*, et ils offrent un monument quelconque en hommage à l'empereur et à son fils<sup>42</sup>. Les collèges militaires ont été institués par Septime Sévère et ils semblent n'avoir eu qu'une brève existence. Leur finalité a été discutée. En fait, il semble qu'ils devaient remplir plusieurs fonctions. Leur rôle funéraire était très secondaire car, en réalité, les héritiers du défunt récupéraient seulement l'argent qu'il avait mis dans la caisse commune, somme qui faisait partie de l'héritage. Ces organismes poursuivaient surtout deux autres buts: contraindre les impétrants à faire des économies forcées et les inciter à pratiquer davantage le culte impérial.

40. RICCI, Cecilia, ouvr. cité, p. 253-254.

41. KROLCZYK, Krzysztof: «Veteranen in den Donauprovinzen des Römischen Kaiserreiches (1.-3. Jh. n. Chr.)», *Eos*, 86, 1, 1999, p. 165-170, et «Veteranen in lateinischen Inschriften aus den Donauprovinzen des Römischen Reiches (1.-3. Jahrhundert n. Chr.)», *Romanisation und Resistenz in Plastik, Architektur und Inschriften der Provinzen des Imperium Romanum : neue Funde und Forschungen : Akten des VII Internationalen Colloquiums über Probleme des Provinzialrömischen Kunstschaffens, Köln*, 2, édit. NOELKE, Peter, Mayence, 2003, p. 327-335.

42. PEREA YÉBENES, Sabino: *Collegia militaria*, Madrid, 1999, p. 455-476 (pour la III<sup>e</sup> légion Auguste: p. 368-369). L'ouvrage (utilisé par CHRISTOL art. cité, p. 207-208, en particulier n. 2 et 3, et p. 215, n. 18) de WALTZING, Jean Pierre: *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains, 1895-1900* (Bruxelles-Louvain), 4 vol., reste utile, mais il est ancien (plus d'un siècle) donc incomplet. En dernier lieu: *Collegia. Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, édit. DONDIN-PAYRE, Monique et TRAN, Nicolas: 2012 (Bordeaux-Paris), 312 p.

4) *AE*, 1910, 140 = 1968, 429 = *RIU*, 1059 = *RHP*, 305 (Dunaujvaros, Intercisa): [Nu]mini Dīanae Tifatinae, | [pro salute Imp(eratorum) Sep(timi) Severi et | [Aur(elii) A]nt(onini) Augg(ustorum) et [[Getae Caes(aris)], fil(ii), f[e]licis[isimi]mi principes (!), agente Bae[b]io Caecilliano, | [leg(ato) Augg(ustorum), M]odio Rufino, trib(uno) coh(ortis) | (milliariae) Hem(esenorum), [in me]mor(iam) Cam[pani Marc]elli tunc trib(uni) n(ostri). Conu[eterani coh(ortis) s(upra) s(cryptae)] templum | [a so]lo exstruxeru[nt].

Date: entre 198 et 211. À l'avant-dernière ligne, les premiers commentateurs n'avaient lu que les lettres co[...], ce qui laissait planer une hésitation, entre *co[m]militones* et *co[n]ueterani*; des lectures ultérieures ont permis de lever le doute. Ici, le mot *conueterani* sert à identifier tous les vétérans qui sont issus d'une même unité, cette fois une cohorte auxiliaire, et qui vivent sur place<sup>43</sup>.

5) *CIL*, III, 1172 = *IDR*, 423 (Alba Iulia, Apulum): [Pro salute] | Imp(eratoris) [[Commodi]] | Aug(usti), p(ii), fel(icis). | Veteranis leg(ionis) | XIII G(eminae), m(ilitibus) f(actus) Pudente | et Pol(l)ione co(n)s(ulibus), | m(issis) h(onesta) mi[ssione] per | [M]aniliu[m] Fusc[u]m, | [e]g(atum) Aug(usti), Aproniano | [et] Bradua co(n)s(ulibus). | [. A]cutius Quintinus, | [con]tir(o), con[uet]eranis | [su]is columnam d(ono) d(edit).

Date: entre 180 et 192. Le vocable *contiro* signifie «conscrit», «recruté en même temps», et *conueterani* «libérés en même temps»; les soldats concernés ont servi dans une légion et au même endroit<sup>44</sup>. Ils appartenaient indiscutablement à la même promotion.

6) *CIL*, III, 7500 = Conrad 225 = *IScM*, 5, 178 (Balta Iglita, Troesmis): D(iis) M(anibus). | T. Clau(dius), | Ti. filius, | Quirina, Pris[us], Hemesa, | ex c(ustode) a(rmorum), uixit | annis L, mil(itauit) | ann(is) XXVI, | pos(t) missio(nem) | uixit ann(is) II. | Conuete[rani] qui et | heredes | b(ene) m(erenti) p(osuerunt).

Ce texte date de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle (D M et onomastique). Le mot *conueterani* désigne des vétérans de la même unité, libérés au même endroit et en même temps<sup>45</sup>. S'il en a les moyens, ce qui n'est pas assuré, un ancien soldat n'a de toute façon pas besoin de créer une fondation pour assurer sa sépulture; un testament suffit<sup>46</sup>.

7) *AE*, 1931, 130 = 1937, 95 = *IAnkara*, 40 = *GLIA*, 1, 189 (Ancyra, Ankara): D(iis) M(anibus). Aur(elio) As[clepiadet] <=E>, uet(er)[a]no ex leg(ione) IIII F[la]u[i]a. Conuet(er)[ani] su[um] et heredes [memo]riam posuer[unt].

43. KROLCZYC cité.

44. ARDEVAN, R.: «Veteranen und städtische Dekurionen im römischen Dakien», *Eos*, 77, 1989, p. 81-90; KROLCZYC, cité.

45. KROLCZYC, cité.

46. CHRISTOL cité, et *CIL*, VIII, 3284 = 18175: faux problème.

Date: milieu du IIe siècle (D M et onomastique). Le mot *conueterani* désigne des vétérans de la même légion, qui vivaient au même endroit et en même temps.

8) *CIL*, VIII, 3228 (Lambèse, Lambaesis): D(ii)s M(anibus) s(acrum). | C. Rutil(io) | Bellico, uet(erano). | Conuet(erani) eius | fec(erunt).

L'inscription date du IIe ou du IIIe siècle, et elle est sans doute antérieure à 238<sup>47</sup>. Ces anciens légionnaires ont servi au même endroit et en même temps<sup>48</sup>. Le *CIL* a proposé le singulier, *conuet(eranus) eius fec(it)*; mais, s'il n'y avait eu qu'une personne pour faire la tombe, celle-ci aurait donné son nom. En outre, rien ne prouve l'existence d'un collège, bien au contraire: lui aussi eût été mentionné. On fera pour ce défunt la même remarque que pour le personnage n° 6: il était inutile et peut-être impossible de créer une fondation.

9) *CIL*, XIII, 1837 = *ILS*, 2312 = *CAG*, 69, 2, p. 794 (Lyon, Lugudunum): D(ii)s M(anibus) | et memoriae aeternae | Attoni Constantis, | uet(erani) leg(ionis) XXII P(rimigeniae), p(iae), f(idelis) |. Mis|sus honesta missio|ne castris inter ce|teros conuetera|nos suos, reuocitus | quique bello inter|fectus obiit. Attia | Florentina, con|iugi carissimo | et sibi, uiua, ponen|dum curauit et sub | ascia dedicauit.

Ce texte est postérieur à la bataille de Lyon (197). Le sens du mot *conueterani* est simple: vétérans au même endroit<sup>49</sup>, en même temps et dans la même unité.

À ces neuf inscriptions, comme on l'a dit, il faut ajouter deux extraits venant de codes de lois.

a) *CJ*, V, 65, 2<sup>50</sup>.

De excusatione ueteranorum.

Imperator Gordianus. Quod placuit ueteranos tantummodo conueterani filiorum seu militum, et quidem unam tutelam seu curam eodem tempore administrare compelli, eo pertinet, ut, si aliis dati fuerint, intra sollemnia tempora causas excusationis apud competentem iudicem deferant.

47. LE BOHEC, Yann: *La Troisième Légion Auguste*, 1989 (Paris), p. 288.

48. Sur les vétérans à Lambèse: D'ESCURAC-DOISY, Henriette, «Lambèse et les vétérans de la *legio III Augusta*», *Mél. A. Grenier, Latomus*, 58, 1962, p. 571-583; CHAUSA SÁEZ A., *Veteranos*, 1997, Barcelone, p. 45-46. Sur les vétérans de la IIIe légion Auguste: LE BOHEC, Yann: *La Troisième Légion Auguste*, 1989, p. 284-301.

49. BÉRARD, François: «Vie, mort et culture des vétérans d'après les inscriptions de Lyon» *RÉL*, 70, 1992, p. 166-192, et «Identité militaire et influences civiles dans les monuments funéraires des officiers, des soldats et des vétérans de la garnison de Lyon», *Corpus Inscriptionum Latinarum consilio et auctoritate Academiae Scientiarum Berolinensis et Brandenburgensis editum, Auctarium*, n. s., 4, *XIV Congressus Internationalis Epigraphiae Graecae et Latinae* (27. - 31. Augusti MMXII), édit. Eck W. et alii, 2014, Berlin, p. 476.

50. Pour *CJ*, édit. utilisée: KRUEGER, Paul, réimpr. 1967, Dublin-Zurich.

Dans ce cas, le choix du mot *conueteranus* s'explique d'abord par une simple volonté de chronologie: l'empereur s'adresse à tous les hommes de l'empire qui sont en même temps vétérans. On ne peut exclure l'hypothèse qu'il a voulu suivre l'exemple de César, s'éloigner d'Auguste et qu'il a mis un peu de flagornerie dans son propos.

b) *CJ*, XII, 46, 1 = *CTh*, VII, 20, 2<sup>51</sup>.

De ueteranis.

Imperator Constantinus. Auguste Constantine, deus te nobis seruet: uestra salus nostra salus: uere dicimus, iurati dicimus. 1. Adunati ueterani exclamauerunt: Constantine Auguste, quo nos ueteranos factos, si nullam indulgentiam habemus? Constantinus A(uustus) dixit: magis magisque conueteranis meis beatitudinem augere debeo quam minuere.

Dans ce deuxième texte, la flagornerie est évidente: l'empereur s'adresse à «ses chers vétérans».

Au total, on voit que le terme *conueteranus*, *-i*, peut être employé pour des soldats de la garnison de Rome, pour des légionnaires et pour des auxiliaires; si les marins semblent exclus de la liste, cette lacune est sans doute due au manque de chance des archéologues.

Le mot *conueteranus* peut avoir plusieurs sens. Employé par des anciens soldats, il peut exprimer un sentiment de solidarité, d'amitié, de communauté, entre des hommes qui ont vécu au même endroit, à la même époque et qui ont servi dans la même unité: «compagnons vétérans», «compagnons dans le vétéranat». Il peut même avoir un sens chronologique plus étroit, et désigner des hommes qui appartenaient à la même promotion. Employé par l'empereur, il a un sens géographique plus large; il désignait alors tous les vétérans de l'empire encore en vie: «Mes chers compagnons, mes chers vétérans». S'y ajoute ainsi un peu de flagornerie, ce qu'aimait César, ce que n'aimait pas Auguste.

---

51. Pour *CTh*, édit. utilisée: MOMMSEN, Theodor, réimpr. 1962, Berlin

AÑO 2015  
ISSN: 1130-1082  
E-ISSN 2340-1370

# 28

## ESPACIO, TIEMPO Y FORMA

UNED

SERIE II HISTORIA ANTIGUA  
REVISTA DE LA FACULTAD DE GEOGRAFÍA E HISTORIA

11 Prf. Dr. José M<sup>a</sup> Blázquez Martínez, *In Memoriam*

### Artículos · Articles

19 CÉSAR FORNIS  
Bajo el signo de Licurgo: el reformismo atávico de Agis IV y Cleómenes III / Under the sign of Lycurgus: the atavistic reformism of Agis IV and Cleomenes III

39 JORGE GARCÍA SÁNCHEZ & ANTONIO LÓPEZ GARCÍA  
Las bibliotecas del Oriente romano como *Heroa*. Evergetismo cultural y propaganda familiar / Eastern Roman Libraries as *Heroa*. Cultural evergetism and family propaganda

65 YANN LE BOHEC  
*Conueteranus, -i*, et les solidarités militaires / *Conueteranus, -i*, and military interdependences

75 HELENA GOZALBES GARCÍA  
La corona cívica en la moneda provincial de la *Hispania* romana / The civic wreath in the provincial coinage of the Roman *Hispania*

97 NARCISO SANTOS YANGUAS  
La inscripción de *Pentio Flavio* hallada en Corao (Cangas de Onís) y los vadinienses del oriente de Asturias / *Pentio Flavio's* inscription found in Corao (Cangas de Onís) and the vadiniense population from orient Asturias

109 JOAQUÍN L. GÓMEZ-PANTOJA & MARIANO RODRÍGUEZ CEBALLOS & DONATO FASOLINI

*Minima Epigraphica Cluniensis* / *Minima Epigraphica Cluniensis*

121 CONSOL GARCÍA RIBOT I SERRA  
Nuevos Testimonios del culto a Cibeles-Attis en la provincia de Barcelona (España) / New testimonies of the cult to Cibeles-Attis in the provincial of Barcelona (Spain)

137 JOSÉ M<sup>a</sup> BLÁZQUEZ MARTÍNEZ (†)  
La *Traditio Legis* de Cristo a Pedro y Pablo en un plato de vidrio de Cástulo, Linares (Jaén) / *Traditio Legis* of Christ to Peter and Paul in a glass bowl from Cástulo, Linares (Jaén)

147 ENRIQUE GOZALBES CRAVIOTO  
Visiones del África Romana / Views of Roman Africa

### Reseñas · Book Review

181 Bravo Jiménez, Salvador: *Control ideológico y territorial en el Estrecho de Gibraltar en la Antigüedad (Siglos X-I a.C.)* (MARTA BAILON GARCÍA).

183 Azcarraga, Cámara, Sandra: *El ocaso de un pueblo. La Carpetania centro-septentrional entre la segunda Edad del Hierro y la época romana (Siglos III A.C.-I D.C.) El valle bajo del Henares* (PILAR FERNÁNDEZ URIEL).

